

encourus par les provinces en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux, je voudrais apporter une courte et modeste contribution.

Si j'étais libéral, monsieur l'Orateur, en cette Chambre, évidemment, je me porterais immédiatement à la défense du bill avec toute la fougue que suppose cette «partisanerie» que nous impose l'allégeance à un parti. Et c'est avec beaucoup de fierté que je dresserais la liste de toutes les mesures sociales qui ont été proposées et inscrites dans nos statuts par le gouvernement libéral. Je regarderais l'opposition conservatrice avec une certaine satisfaction provoquante, et je dirais: «Qu'est-ce que vous avez fait?» Parce qu'il faut toujours penser à cet aspect partisan quand nous adhérons à un parti.

Si j'étais conservateur progressiste, évidemment, je me rappellerais que je fais partie de l'opposition officielle et que c'est mon rôle, à titre de député, de faire de l'opposition systématique. J'aime à croire que j'en trouverais des raisons pour essayer d'embêter le gouvernement et de promouvoir la fortune politique de mon parti.

Si j'étais membre du Nouveau parti démocratique, je pèserais sur l'accélérateur pour promouvoir la socialisation, et même le socialisme en toutes circonstances. Et Dieu sait qu'une législation comme celle-là est une législation favorable!

Si j'étais membre du Crédit social, je ne perdrais aucune occasion, non plus, de préconiser la réforme monétaire. C'est encore un domaine, quand on parle des besoins du peuple, où l'on peut facilement attacher le grelot de la réforme monétaire.

Si j'étais comme mon collègue, le député de Sherbrooke (M. Allard), un professeur de droit constitutionnel, féru dans toutes les nuances et dans toutes les subtilités de ces questions légales, aussi convaincu que lui qu'il faut que les responsabilités provinciales-fédérales soient protégées par des chiens de garde consciencieux, qui ont justement cette compétence de pouvoir étudier les subtilités de la loi, je dirais aussi, dans chacune de ces circonstances-là, que c'est un peu mon devoir de sonner la cloche d'alarme et d'empêcher qu'on fasse des accrocs à cette constitution qui doit régir les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Mais, monsieur le président, je ne suis qu'un modeste mortel qui, en plus, bénéficie de cette espèce de condition favorable et qui n'a pas à s'occuper de ces choses-là. D'ailleurs, ces choses-là ont été parfaitement bien faites. Ce serait faire de la redondance grave pour moi que de recommencer à le faire. Je vais simplement me borner, et assez brièvement, à ramasser ce qui a été dit par tous les partis, parce qu'il s'est dit des choses infini-

ment constructives, et l'on doit dire que c'est un débat qui a apporté de la lumière sur le sujet.

Alors, en toute quiétude, en toute objectivité, je me limiterai justement à puiser dans tout ce qui a été dit par tous les partis et, ainsi, à apporter cette contribution à l'étude du projet de loi actuel.

D'abord, ce qui me frappe, monsieur le président, c'est que j'ai cru déceler une unanimité de la part de tous en faveur du projet d'assurance de soins médicaux. C'est déjà rassurant. Je pense que tous, ou à peu près, ont dit qu'ils étaient en faveur du principe. Or, c'est déjà quelque chose. On a apporté des objections pour des raisons constitutionnelles; on en a apporté pour des raisons plus spécifiques concernant certains aspects du bill, mais je crois qu'on peut dire que, pour une fois, on est d'accord sur le principe du bill.

L'amendement des conservateurs progressistes m'a impressionné, monsieur le président. À première vue, j'inclinai à l'appuyer et à voter en faveur. Je vois, par exemple, qu'on demande que l'étude du projet de loi soit retardée pour qu'on puisse obtenir au préalable la collaboration des gouvernements des provinces du Canada. C'est un argument sérieux, monsieur le président. On ne peut pas le balayer à la légère. L'autre considération ne reconnaît pas le principe du choix volontaire de la part de l'individu. C'est encore une chose qui mérite considération. Et je crois que le rapport du juge Hall l'a signalé de façon très éloquente en disant que cela devait être une condition fondamentale.

La troisième considération est à l'effet que la mesure ne sera satisfaisante à moins qu'elle ne prévoie d'abord de façon adéquate des recherches médicales nécessaires ainsi que la formation d'un nombre suffisant de médecins et d'autres effectifs médicaux.

● (3.00 p.m.)

Il est sûr qu'il y a une carence grave dans ce domaine; alors, l'argument est sérieux. Une autre considération de l'amendement est la suivante:

d) ne prévoit immédiatement des services médicaux pour les personnes qui ne peuvent s'en procurer elles-mêmes pour des raisons d'ordre pécuniaire.

Je crois que là aussi tout le monde sera d'accord pour dire que c'est sérieux.

Mais, monsieur le président, après avoir tout écouté et tout considéré, je crois que je ne pourrai pas appuyer l'amendement, parce que je craindrais que ce soit l'occasion d'un délai pour l'adoption du projet de loi.

Je soumettrai tout simplement au gouvernement qu'il ferait bien d'accepter au moins le principe de cet amendement, de le considérer sérieusement comme un énoncé de sug-